

Analyses environnementales 2020

Complément de l'aperçu des prestations actuel

MICROPOLLUANTS DANS LES EAUX

ORDONNANCE SUR LA PROTECTION DES EAUX (OEaux), ÉTAT AU 1.4.2020

Depuis le 1er avril 2020, une nouvelle version de l'ordonnance sur la protection des eaux (OEaux) est en vigueur. L'annexe 2 de l'ordonnance a été élargie et prend désormais en compte une série de micropolluants que nous pouvons vous proposer aux conditions ci-dessous.

Médicaments (annexe 2, chap. 11, no. 3) Azithromycine, Clarithromycine, Diclofénac	170.- CHF
Pesticides organiques (annexe 2, chap. 11, no. 4) Azoxystrobine, Chlorpyrifos, Cyperméthrine, Cyprodinile, Diazinon, Diuron, Epoxiconazol, Imidaclopride, Isoproturon, MCPA, Métazachlore, Métribuzine, Nicosulfuron, Pirimicarbe, S-Métolachlore, Terbutylazine, Terbutryne, Thiaclopride, Thiamethoxame	300.- CHF

CHLOROTHALONIL ET MÉTABOLITES

Pour satisfaire aux nombreuses demandes depuis son interdiction, nous vous proposons également l'analyse du chlorothalonil et de ses métabolites.

Chlorothalonil	100.- CHF
Métabolites du chlorothalonil (R471811, R417888, R611968, SYN507900, SYN548581)	240.- CHF
Chlorothalonil & métabolites du chlorothalonil (R471811, R417888, R611968, SYN507900, SYN548581)	330.- CHF

Ces paramètres feront partie intégrante de notre nouveau catalogue 2021.

Sur demande, nous pouvons également vous proposer l'analyse de nombreux composés supplémentaires.

